



Procès-verbal de la Séance

du Conseil Municipal du 20 avril 2026

Présents : Josette Charvier (maire), Bénédicte Pinel, Pascal Excoffier, Marie Teyssedou, Mireille Barrachin, Richard Ducret, Thomas Grange, Jérôme Guichon, Morgane Lasia, Emmanuelle Mallet, Catherine Mièvre, Régis Reymond, Edith Scotton.

Absents excusés : Bastien Moïse donne pouvoir à Josette Charvier
Michel Beauquis donne pouvoir à Pascal Excoffier

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mireille Barracchin

Madame le Maire procède à l'appel et ouvre la séance à 20 h.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2026

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le PV de séance du 31 mars 2026

2. Rectificatifs sur les subventions SIPA et Budget périscolaire

Madame le Maire explique que les subventions du SIPA et du Budget périscolaire votées lors du conseil du 31 mars 2023 étaient erronées. Il est proposé aux membres du Conseil d'abroger la délibération N° 2026-04-19 et de délibérer à nouveau pour l'attribution des subventions suivantes :

- Budget périscolaire : 63 231,34 € (montant qui pourra être ajusté en fonction des résultats).
- RPI : 31 695,65 €
- Caisse des écoles : (participation piscine) 1 236 €
- Syndicat intercommunal du Pays d'Alby : 120 843 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement des subventions 2026 telles que proposées.

3. BUDGET PERISCOLAIRE

a) Approbation du Compte Financier Unique 2025

Sous la présidence de Madame Marie Teyssedou, adjointe en charge des finances, le conseil municipal examine le Compte Financier Unique 2025. Celui-ci est détaillé par l'agent administratif en charge du Périscolaire.

Total des Dépenses de fonctionnement : Prévu 146 380,00 €
Réalisé 132 274,31 €

Total des Recettes de fonctionnement : Prévu 146 380,00 €
Réalisé 131 971,45 €

Excédent de fonctionnement reporté 2024 : 4 901,08 €

Résultat de l'exercice 2025 : - 302,86 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 4 598,22 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le CFU 2025 du budget PERISCOLAIRE et décide d'affecter le résultat au chapitre 002.

b) Approbation du Budget Primitif 2026

Le projet de budget périscolaire 2026 est détaillé et présenté :

Dépenses prévues : 139 201,54 €

Recettes prévues : 139 201,54 €

Le Conseil municipal après avoir étudié les propositions du budget primitif 2026, l'adopte à l'unanimité. Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT , le Conseil autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel et dans les limites de 7,5%.

4. BUDGET PRINCIPAL

a) Approbation du Compte Financier Unique 2025:

Sous la présidence de Madame Marie Teyssedou, adjointe en charge des finances, le conseil municipal examine le Compte Financier Unique de l'année 2025. Elle donne la parole à l'agent administratif chargée du budget général ; elle détaille les recettes et dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Le CFU s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Total des Dépenses 730 973,37 €

Total des Recettes : 738 292,08 €

Excédent de fonctionnement reporté 2024 : 106 537,61 €

Résultat de l'exercice 2025 : + 7 318,71 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement de + 113 856,32 €

Investissement :

Total des Dépenses : 432 272,62 €

Total des Recettes : 280 077,99 €

Excédent d'investissement reporté 2024 : 185 106,21 €

Résultat de l'exercice 2025 : - 152 194,63 €

Il en résulte un excédent d'investissement de 33 211,58 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le CFU du BUDGET PRINCIPAL 2025 et décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

001 excédent d'investissement : + 33 211,58 €

002 excédent de fonctionnement : + 113 856,32 €

b) Approbation du Budget Primitif 2026

Madame Marie Teyssedou présente un budget primitif équilibré comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses 817 259,42 €

Recettes 817 259,42 €

Section d'investissement : Dépenses : 620 615,59 €

Recettes : 620 615,59 €

Le Conseil municipal après avoir étudié les propositions du budget primitif 2026, l'adopte à l'unanimité.

Et conformément à l'article L.5217-10-6- du CGCT autorise à l'unanimité Mme le Maire à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel et dans les limites de 7,5% en section fonctionnement et investissement.

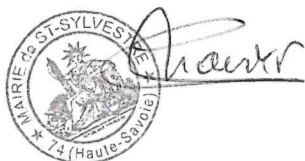
8. Questions diverses

Un point est fait sur l'organisation de la soirée d'inauguration programmée ce vendredi 24 avril.

La séance est close à 22 h 20.

Madame le Maire

Josette Charvier



Secrétaire de séance

Mireille Barrachin

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Mireille Barrachin.